

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 Décembre 2025

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	3 Décembre 2025
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Yves VEYRENC
Quorum	9		
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		

Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)	Délégué(e) titulaire	Présent(e)
BONNET Georges	X	FABREGES M.France	X	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND J. Pierre	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUEZ Marion	Excusée	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	Excusé	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	A partir du point 3
D'IMPERIO Cédric	X	GEIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Assistent au bureau : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Emmanuel SAMANIEGO (Directeur général des services à compter du 01.01.2026), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe), Emmanuelle AILLOUD (Responsable administration générale)

Le Président ouvre la séance et Yves VEYRENC est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent Bureau communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

1. Approbation compte rendu du Bureau communautaire du 04.11.2025 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier Bureau communautaire envoyé par courrier électronique à tous les élus, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Marché boulodrome Fabras : avenant 2 lot 7 (LARGIER : Chauffage - Ventilation – Plomberie) :

Le marché de travaux du boulodrome de Fabras a été attribué par délibération N° 34.2024 du Bureau communautaire du 26.11.2024. Trois avenants N° 1 ont été validés par le Bureau communautaire du 4.11.2025. Le Président propose d'approuver l'avenant N° 2 suivant à ce marché. Il concerne la mise en place d'un système d'alimentation en eau permettant l'arrosage des jeux depuis la cuve de récupération des eaux de pluie (20 m3).

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant marché initial + avenant 1 HT	Objet de l'avenant	Montant avenant HT	Nouveau montant marché HT
7	Chauffage – Ventilation - Plomberie	LARGIER TECHNOLOGIE	26 572.99 €	Réseau eau de récupération	2 983.50 €	29 556.49 €

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

Arrivée de Alain VALETTE à 18h05.

3. Préparation du Conseil communautaire du 16 décembre 2025.

Le Président expose trois points qui seront soumis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire du 16.12.2025.

➤ Projet de réhabilitation de l'ancien poulailler située à « Luzet » sur la commune de Thueyts : il s'agit d'une friche industrielle d'environ 1 600 m² située sur une parcelle d'environ 9 000 m², identifiée sur le PLUi comme une zone urbaine à vocation économique. La communauté de communes et la commune de Thueyts souhaitent s'associer à EPORA (Etablissement public foncier Ouest Rhône Alpes), pour faciliter l'acquisition et la valorisation de foncières stratégiques, notamment les friches et terrains vacants. Dans ce cadre, EPORA pourrait intervenir pour l'acquisition de cette parcelle et prendre en charge 50 % des études pré-opérationnelles et des travaux de démolition et dépollution (amiante) afin de le remettre en vente en vue d'une activité économique.

➤ Projet d'acquisition d'une parcelle sur la commune de Thueyts : le Président rappelle qu'un projet de zone artisanale et industrielle est prévu sur la commune de Thueyts et identifié sur le PLUi conformément au SCOT. La commune de Thueyts étant propriétaire de l'une des parcelles concernées, il sera proposé l'acquisition de cette parcelle par la communauté de communes pour motif d'intérêt général, dans le cadre

de sa compétence « développement économique ». Le prix arrêté entre les parties est de 2 300 € pour 7 822 m².

➤ Projet de création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) commune de Thueyts : le projet de développement de la communauté de communes nécessite la création d'une réserve foncière stratégique, afin de permettre :

- la création d'une zone d'activité économique conformément aux projets du PLUi et du SCOT
- la valorisation du Géosite de la Gravenne, inscrit au Géopark Unesco où peut être envisagé l'aménagement d'un parcours de site remarquable.

4. Divers.

* * * * *

19h. Rencontre avec :

- Mme Fabienne PASCUAL, Présidente du Pôle de Santé des Hautes Vallées de l'Ardèche : bilan du partenariat gîte 2025 et perspectives pour le partenariat 2026.

Madame PASCUAL, kinésithérapeute, rappelle que l'association « Pôle de santé des hautes vallées de l'Ardèche » loue depuis le printemps 2022 un gîte de 4 chambres sur la commune de Jaujac pour favoriser l'accueil de professionnels de santé sur le territoire, en internat en médecine, stage, remplacements... Proposer une location est un élément déterminant dans le choix du lieu de stage ou de remplacement pour les professionnels et peut favoriser dans un second temps l'installation de professionnels sur le territoire. Le gîte était fermé l'hiver jusqu'à présent et est désormais ouvert toute l'année, aux demandes concernant tous les acteurs de la santé de l'ensemble du territoire et non seulement du pôle de santé de Meyras (internes en médecine, stagiaires, remplaçants, kinés, pharmaciens...). Tous ces professionnels multiplient les échanges entre eux afin de mieux prendre en charge les patients quelle que soit leur commune de résidence et partager les coordonnées de remplaçants. Un deuxième gîte pourrait être loué afin de répondre au plus grand nombre, sur une autre commune pour répartir l'offre sur le territoire.

La communauté de communes est partenaire de cette opération depuis le début par une participation au coût de la location, afin de renforcer l'offre de santé autant que possible.

- Dr François BOUGEARD, Président de la Maison Sport Santé des Monts d'Ardèche : présentation, bilan, discussion sur la Maison Sport Santé du territoire.

La Maison Sport Santé a été labellisée en 2023. Ses deux principaux objectifs sont de promouvoir l'activité physique et lutter contre la sédentarité. Elle vise à atteindre le public en besoin, éloigné de la pratique sportive et les associations locales en mesure de répondre à ces besoins. Ce retour à l'activité physique est un enjeu de santé publique mais aussi sociale pour certains publics isolés. Son action concerne les habitants de la montagne ardéchoise jusqu'à Aubenas. Elle propose des activités toute l'année. 100 bénéficiaires ont participé aux activités proposées en 2024. Ils sont 116 en 2025. Pour rappel, les prescripteurs sont les médecins, les infirmières en pratique avancée, les infirmières « ASALEE », les services hospitaliers en sortie d'hospitalisation. La Maison Sport Santé emploie un salarié et est gérée par des bénévoles professionnels de la santé. La communauté de communes a participé au financement de 3 cycles de découverte en 2025, ouverts à 10 personnes par cycle. En 2026, la structure propose des cycles « cardio » financés par l'ARS.

Ces deux associations souhaitent remercier la communauté de communes pour ce soutien précieux et sollicitent le renouvellement de cet accompagnement. Le Président confirme l'implication de la communauté de communes dans toutes les actions qui permettent de favoriser la prise en charge de la santé des habitants.

La séance est levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Yves VEYRENC.

